

## REGLEMENT INTERIEUR 2020 2021 Ribambelle Accueil

Ribambelle Accueil est un service proposé au profit des familles dont les enfants fréquentent le groupe scolaire Paul Frantz. Il fonctionne pendant les périodes scolaires, les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

Les places étant limitées, l'accueil du soir pour les enfants scolarisés en élémentaire se fera uniquement à partir de 17h30 afin d'accueillir les enfants en maternelle. Un temps d'activités périscolaire est proposé pour les enfants d'élémentaire à l'école Paul Frantz de 16h30 à 17h30 (inscription en Mairie pour le TAP).

**Au regard du contexte actuel et jusqu'à nouvel ordre, le centre social et culturel se réserve le droit de prioriser l'accueil des enfants dont les parents travaillent (Une attestation d'emploi vous sera demandé lors de votre inscription).**

L'accueil du matin est de 7h00 à 8h30 et l'accueil du soir est de 16h30 à 19h00.

Les parents accompagnent leurs enfants jusqu'à la salle Ribambelle. L'arrivée des enfants se fait jusqu'à 8h15.

Les enfants sont accompagnés par l'animateur durant les trajets entre le lieu d'accueil et l'école.

Nous recommandons aux parents d'enfants de maternelle de limiter le temps de présence de l'enfant à 2 heures pour une période cumulée (matin + soir).

Aucun enfant ne sera admis sans son dossier d'inscription rempli.

L'enfant ne sera rendu qu'à la personne habilitée à le reprendre. Celle-ci sera mentionnée dans le dossier d'inscription. Exceptionnellement, toute personne munie d'une autorisation datée et signée des parents ou du tuteur, et de sa carte d'identité, pourra reprendre l'enfant.

Les retards à répétitions (à partir de 3 retards le soir) pourront faire l'objet de pénalités financière. Pouvant aller jusqu'à 5 euros par quart d'heure de retard.

Si aucune personne ne se présente pour récupérer l'enfant à 19h00, l'animateur appelle les parents, puis les personnes autorisées à le récupérer. En cas de recherche infructueuse, l'animateur fait appel à la gendarmerie.

En cas d'accident ou de maladie, l'animateur prévient les parents. En cas d'urgence, les pompiers ou autres corps médicaux sont prévenus.

Il est recommandé aux parents de garder les enfants malades. Merci d'avertir le Centre Social en cas de maladie infectieuse grave pouvant compromettre la santé des autres enfants.

La participation financière :

- L'adhésion (11 euros) est obligatoire par famille pour l'année scolaire.
- La tarification du temps de garde : Elle se fait au quart d'heure de garde. Un quart d'heure commencé est dû.

Le montant est établi en fonction du quotient familial. Sans quotient familial, le tarif maximum sera appliqué.

Toute place réservée doit être payée. Toute personne n'ayant pas annulé sa réservation, au moins la veille pour le lendemain entre 9h et 18h, est redevable du temps prévu initialement sauf en cas de certificat médical présenté dans les 72h. Les inscriptions se font, au plus tard, la veille pour le lendemain entre 9h et 18h. La facture est établie au début du mois suivant et est transmise par mail.

Pour tout problème financier, les parents peuvent prendre rendez-vous auprès du secrétariat d'accueil.

Le Centre Social et Culturel n'est pas responsable de la perte, ni de la détérioration des vêtements, bijoux, objets laissés dans les locaux.

Les enfants doivent respecter les animateurs comme les animateurs doivent respecter les enfants. Ils doivent également respecter les locaux et le matériel. En cas d'indiscipline ou de mauvais comportement, le personnel se réserve le droit de réprimander verbalement l'enfant concerné.

**Après la fermeture du Centre Social et Culturel, merci de signaler votre retard auprès des animateurs au 06 13 72 08 18.**

Nom et prénom du responsable légal :

Nom et prénom de l'enfant :

*J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de "Ribambelle accueil" et l'accepte.*

Date et Signature :